

MIRAMAS, le 10 Juillet 2024

Aux Parents des Elèves
de la classe de 1ère Bac Pro
Aménagements Paysagers

Chers Parents,

La rentrée de la prochaine année scolaire 2024/2025 aura lieu le

MERCREDI 04 SEPTEMBRE 2024

Vous trouverez :

- 1 Fiche Fournitures et Équipement,*
- 1 Fiche d'information sur l'Internat*
- 1 Fiche Stage*

13 h 00

Accueil des Internes pour déposer leurs affaires

13 h 30 à 14 h 30

Pour Tous (parents/élèves) : Réunion générale d'information. La présence des élèves est obligatoire

14 h 30 à 15 h 30

Réunion filière (parents/élèves)

Pour élèves uniquement

15 h 30 à 16 h 30

Accueil des élèves par le Professeur Principal dans leur salle de classe.
Remise emploi du temps

à partir de 17h00

Information réservée aux élèves Internes

Reprise des cours selon emploi du temps le jeudi 05 septembre

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir dans votre Établissement le **04 Septembre** prochain, en vous souhaitant d'agréables vacances familiales et restant à votre disposition pour des renseignements complémentaires, je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments dévoués.



* Pour information l'Établissement est fermé du 20/07 au 21/08/24

INFORMATION SUR LA RENTREE

*** Accueil des Familles**

Les Elèves Internes sont accueillis par les Personnels de la Vie Scolaire à l'internat garçons ou l'internat filles pour leur installation.

Un état des lieux sera effectué le soir avec les élèves.

*** Réunion Générale d'Information**

Le Directeur, le Responsable de la Vie Scolaire, les Professeurs Principaux réunissent les Élèves et leurs Parents pour une information générale sur l'Établissement, les grandes options éducatives et pédagogiques, la vie dans l'Établissement.

Suivra un échange questions-réponses.

*** Accueil des Élèves (sans les Parents) dans leur salle de classe par le Professeur Principal**

Présentation de l'année scolaire : caractéristiques de la formation, objectifs, exigences, méthodes de travail, remise de l'emploi du temps, distribution des tablettes, information sur les livres numériques...

LISTE DES PIECES A DONNER LE JOUR DE LA RENTREE.

- 1 chèque caution de 220 euros pour les internes non encaissé si pas déjà donné à l'inscription (*sauf dégradation*),
- le dossier de demande de bourse (téléchargeable sur notre site) pour les élèves pouvant en bénéficier **si pas déjà fait**.

☒ Penser de renvoyer toutes les pièces manquantes au dossier d'inscription

Contact internet avec la Vie Scolaire
viescolaire@fontlongue.org ou tel 06.32.63.56.20

INTERNAT

Les Pensionnaires devront se munir de l'équipement suivant :

- 1 paire de draps (+ une paire de rechange),
- 1 alèse obligatoire
- couvertures ou couette (lit de 0,90),
- traversin ou oreiller,
- 1 sac à linge sale,
- Papier toilette + mouchoirs en papier.

Pour information : A chaque départ de vacances, les chambres doivent être entièrement vidées.

Leurs effets personnels comprendront une paire de pantoufles, du linge de toilette (gants et serviettes) y compris papier toilette, nécessaire de toilette, un équipement de sport (short, tennis, survêtement) qui doivent être régulièrement entretenus. Pour faciliter le contrôle (et la conservation) de ces articles, ceux-ci seront marqués au nom entier de l'élève.

Contact avec la Vie Scolaire

viescolaire@fontlongue.org ou tel 06.32.63.56.20

Responsable Internat : internat@fontlongue.org

Année Scolaire 2024-2025
FOURNITURES NÉCESSAIRES AUX ÉLÈVES
1^{ère} et Terminale BAC PRO "Aménagements paysagers"

Toutes disciplines	Une trousse complète, des copies simples et doubles , quelques crayons de couleur et des pochettes plastiques.
Français	- 1 cahier grand format 96 pages (24 x 32) - Colle
ESC	- Reprendre le cahier de 2 ^{nde} / 1 ^{ère} (24 x 32).
Histoire Géo	- 1 cahier grand format (24 x 32) 96 pages - 1 répertoire maximum A5 de l'année précédente - Colle
Anglais	Reprendre le cahier de 2 ^{nde} / 1 ^{ère} (24 x 32)
EPS	1 tenue de sport
Mathématiques	- 1 classeur souple (A4 / dos 2 cm) 4 anneaux avec 3 intercalaires - 1 chemise à rabats - 1 calculatrice : CASIO GRAPH 35+EII (<u>obligatoire à chaque cours</u>) - 1 règle graduée (20 ou 30 cm)
Physique/Chimie	(consignes données à la rentrée)
Biologie-Ecologie	(consignes données à la rentrée)
Sciences économiques sociales et de gestions SESG	- 1 grand cahier
STAE/ Aménagement paysager/ STE	-1 grand classeur épais - 20 intercalaires - 100 pochettes plastiques - 1 paquet de copies simples (200 feuilles). - Prévoir un complément de fournitures à la rentrée (60 euros environ) pour l'achat du matériel de dessin après consignes données par l'enseignant. - 1 kutsch

LES STAGES EN 1^{ère} BAC PRO « Aménagements Paysagers »

Les stages font partie intégrante de la formation et ont un caractère obligatoire pour l'obtention du diplôme.

Périodes : elles sont définies par avance et ne peuvent être modifiées, sauf cas de force majeure, après accord de la Coordinatrice.

1^{ère} période : du 17/02/25 au 07/03/25 inclus
2^{ème} période : du 09/06/25 au 11/07/25 inclus

Choix du lieu : les stages peuvent être effectués « dans une entreprise ou un service de collectivités locales intervenant dans le secteur du paysage. Les chantiers possibles sont relatifs aux travaux d'entretien ou de création y compris ceux d'ordre événementiel. Ils sont réalisés dans le cadre d'une structure avec un statut juridique d'organisation, **ce qui exclut les auto-entrepreneurs et les particuliers.**» (Référentiel de formation BAC PRO Aménagements Paysagers).

Afin de diversifier les expériences en milieu professionnel, **l'élève peut réaliser les périodes de stages du BAC PRO dans une structure différente de celle de la 2nde professionnelle.**

L'élève peut aussi décider de changer de lieux de stage au cours des deux années de BAC PRO, dès lors qu'il a effectué 8 semaines dans l'entreprise dans laquelle a été réalisé le chantier, support du rapport final.

ATTENTION : les services municipaux demandent un délai variable pour acceptation d'un stage, parfois jusqu'à deux mois. Il est indispensable de faire la demande pour la fiche d'entente préalable.

Importance du travail à réaliser suite aux stages : Ces périodes de stage doivent permettre au candidat au BAC PRO, de réaliser un chantier ou une partie d'un chantier dont il analyse les conditions de mise en œuvre dans un document écrit. Ce document comportera la description et l'analyse de situations professionnelles vécues, réalisées partiellement à la suite de chaque stage, ce qui servira de support pour l'épreuve 6 (coefficient 3). En conclusion, les stages et les travaux qui s'y rapportent constituent une part importante dans la délivrance du diplôme.

Démarche :

1. Faire remplir la fiche d'entente préalable de stage par l'entreprise ou organisme.
2. Remettre cette fiche complétée et signée au Professeur Principal le jour de la rentrée scolaire.
3. Après validation du choix des lieux de stages, les élèves recevront trois exemplaires de la convention de stage. Ces documents seront à remplir et à signer par la famille et la structure de stage, puis retournés au Professeur Principal pour signature du Chef d'établissement. L'ensemble des conventions devra être en règle avant les congés de Noël.
4. Le Professeur Principal rendra alors aux élèves, deux exemplaires de chaque convention : un à conserver par la famille, l'autre à remettre au maître de stage dès le premier stage.

Ophélie MASSEY
Coordinatrice BAC PRO AP

NOM DE L'ELEVE :

Classe de 1^{ère} BAC PRO Aménagements Paysagers

FICHE D'ENTENTE PRÉALABLE AU STAGE EN ENTREPRISE
Avant signature de la convention de stage

A faire remplir par l'entreprise et à remettre au Professeur Principal
le jour de la rentrée scolaire

Dates de stage :

1^{ère} période : du 17/02/25 au 07/03/25 inclus
2^{ème} période : du 09/06/25 au 11/07/25 inclus

RAISON SOCIALE ET ADRESSE :

PRINCIPALE ACTIVITÉ :

NOMBRE DE SALARIÉS :

TRAVAUX ENVISAGÉS POUR LE STAGIAIRE :

LIEU DU STAGE :

Date et signature de l'entreprise :



- **Option ouverte aux filières agricoles : Bac Pro, STAV.**
Seule option qui peut s'ajouter à toutes les autres options.
- **Option qui compte pour le bac :**
STAV : coef 4 en plus de toutes les autres options pour les 2 années
Bac Pro : tous les points au-dessus de la moyenne comptent pour l'obtention du bac

Le programme prévisionnel de l'année 2024-2025 :

- Développer la biodiversité dans notre établissement et obtenir le label « Refuge LPO ».
- Opération dépollution du littoral : en partenariat avec une association (CleanUp Calanques, Surfrider, WWF...).
- Réalisation de « coffrets cadeaux » pour les plus démunis au moment de Noël.
- Participation à la journée Développement durable sur notre établissement : à destination de tous les élèves : jeux, stand, participation d'association, etc...
- Bénévolat au service de la biodiversité.....

Quand ? 2 possibilités :

- ① au sein du lycée 1 semaine sur 2 un jour en fin d'après-midi (16h10-18h maximum).
- ② au sein d'une association humanitaire, sportive, environnementale... : réaliser une dizaine de jours de bénévolat sur les 2 années de formation (ex de structure : SPA, Pompier volontaire, Croix-Rouge, association sportive, les Restos du cœur,).

Les élèves peuvent mixer les 2 possibilités.

Nom prénom de l'élèveclasse demandée 2024-2025 :

souhaite participer à l'unité facultative ENGAGEMENT CITOYEN pour l'année 2024-2025

Signature de l'élève

signature d'un responsable

BOURSE NATIONALE DE LYCEE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

FICHE D'INFORMATION - COUPON REPONSE

à compléter et à retourner signée à l'établissement d'accueil dès que possible

Ce document est à rendre OBLIGATOIREMENT pour tous les élèves, boursiers et non boursiers

NOM - Prénom du représentant légal :	
Adresse :	
.....	
Mail :	Tél :
NOM - Prénom de l'élève :	
Etablissement d'accueil à la rentrée 2024 :	
Classe.....	

Sont concernés les élèves (hors apprentis) des classes de :

- 4^{ème} et 3^{ème}
- 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale, en bac général, bac technologique ou bac professionnel
- 1^{ère} et 2^{ème} année de CAPa

Je souhaite déposer une demande de bourse
pour l'année scolaire 2024/2025

Je ne souhaite pas déposer de demande de
bourse pour l'année scolaire 2024/2025



← Cocher la case correspondant
à votre choix →



ATTENTION : il n'y a **PAS D'EXAMEN AUTOMATIQUE DU DROIT A BOURSE** dans l'enseignement agricole, et il n'y a plus de reconduction de la bourse d'une année sur l'autre.

Toutes les familles qui souhaitent bénéficier d'une bourse sur critères sociaux en 2024/2025 doivent compléter un formulaire (*) de demande de bourse (CERFA) et le déposer ou l'envoyer accompagné de tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé :

Dépôt des dossiers du 1^{er} septembre au 17 octobre (inclus) 2024

NB : Les demandeurs de bourse qui ne disposent pas de leur avis d'impôt sur les revenus à la date requise pour des raisons indépendantes de leur volonté, bénéficient d'un délai supplémentaire pour compléter leur dossier de demande de bourse qui doit être déposé, même incomplet, au plus tard le 17 octobre.

(*) Les formulaires de demande de bourse sont à retirer au service scolarité de l'établissement d'inscription de l'élève ou à télécharger sur https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11779.do.

Fait à le.....

Signature du représentant légal :